

Certification Éco-épandage : en faire un nouveau critère de décision

S'ils arborent le logo Éco-épandage, les épandeurs de matières fertilisantes répondent aux exigences réglementaires, et leurs performances agronomiques sont au rendez-vous. Pour les entrepreneurs particulièrement, la distinction pourra être valorisée auprès des donneurs d'ordres.

Première certification environnementale de portée nationale dans le secteur du machinisme agricole, Éco-épandage est le fruit d'un partenariat entre acteurs publics et privés. Mais les utilisateurs doivent désormais faire de cette certification un critère d'achat et une plus-value en prestation.

Une démarche collaborative et durable

En dépit d'un réel intérêt « éco-logique », l'épandage des matières fertilisantes organiques reste fortement critiqué dans la société civile. Une démarche de certification environnementale des matériels d'épandage a donc été entreprise en 2007, sous la forme d'un partenariat entre représentants d'utilisateurs (entrepreneurs, agriculteurs individuels ou en groupe), chercheurs (Irstea et VetAgroSup), et constructeurs (Pichon et Rolland, initialement).

Éco-épandage concerne l'ensemble des matériels d'épandage de lisiers, digestats et boues humides ou séchées, fumiers, composts, amendements... Après une longue phase destinée à dégager des indicateurs fiables, il aura fallu deux ans d'échanges pour établir un référentiel, puis un cahier des charges impliquant Axe-

ma (désormais propriétaire du label). Huit exigences consacrent la conformité réglementaire (respect du code de la route, des voies de circulation), l'ergonomie de fonctionnement (dont la dispense d'une formation lors de la mise en route), les performances agronomiques mesurées et vérifiées (à vitesse choisie ou variable, l'épandage d'une dose constante avec une répartition uniforme), et l'impact au sol.

Des adaptations nécessaires

Souvent, à défaut d'adaptations, les matériels actuels ne peuvent répondre au cahier des charges. Des impasses se présentent avec les tonnes à lisier de grand volume : « Au-



Le projet Éco-épandage associe les constructeurs aux utilisateurs et organismes de recherche appliquée. Ainsi, la régularité d'épandage ne résume pas les objectifs poursuivis, qui concernent aussi l'ergonomie d'utilisation ou la conformité réglementaire.

delà de 18 500 litres, il faut du télégonflage pour respecter l'exigence de tassement : au maximum 1,5 bar de pression exercée sur le sol », illustre ainsi Aurélien Nucéra, responsable de la communication chez Pichon.

Pour Buchet, la combinaison du DPA avec pesée

et d'un tablier accompagnateur, s'avère décisive lors des tests sur banc de répartition. « En abaissant la porte, on accentue le patinage entre le tapis de l'épandeur et le produit, explique Philippe Buchet. Or, ce patinage varie selon le produit ou la pente. » La porte provoque



Patrice Vergnes, entrepreneur de travaux dans l'Aveyron, été le premier à s'équiper d'une combinaison certifiée : une tonne de 18 500 litres, avec enfouisseur et rampe à pendillards pour épandre lisiers et boues d'épuration.